



**Partage la musique, pas le virus!**  
**Share music, not the virus!**

## **Modalités de remboursement**

Dans un contexte où les mesures sanitaires mises en place pour protéger tous les citoyens de la COVID-19 devront être respectées à plus long terme, le Gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals et des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020. Face à cette situation, le Concours de musique du Canada Canimex se transforme en une édition "hors-concours" (non publique).

Le contexte dans lequel se déroule cette édition transformée du Concours de musique du Canada Canimex tient compte des enjeux qui peuvent affecter l'ensemble de notre communauté. C'est pourquoi les bénéfices pédagogiques ont été mis à l'avant-plan et qu'il n'y a pas de note, ni de rang pour cette édition, afin de diminuer la pression sur nos candidats. Nous sommes conscients que l'accès aux ressources n'est pas équivalent pour chacun à travers le pays : que ce soit l'accès à un instrument, à un professeur, à un pianiste accompagnateur ou encore aux technologies pour procéder à l'enregistrement. Notre objectif prioritaire est de maintenir un accès privilégié à des pédagogues de renom pour l'ensemble de nos participants. C'est pourquoi nous vous encourageons fortement à faire partie de cette édition adaptée aux contraintes de distanciation physique actuelles.

Si vous ne souhaitez pas faire partie de cette édition hors-concours, plusieurs avenues sont possibles en ce qui concerne les frais d'inscriptions.

Soyez assurés que nous comprenons à quel point la situation actuelle crée de l'incertitude à plusieurs niveaux et que nous serons diligents à vous offrir un remboursement advenant que cela soit votre décision finale. Si votre situation le permet, nous attirons votre attention sur le caractère exceptionnel de ce que nous vivons et vous réitérerons à quel point votre soutien est important, dans le contexte actuel où de nombreux organismes à but non-lucratif, dont le CMC, traversent aussi une période d'incertitude.

Voici donc les options que nous pouvons vous offrir :

1. Convertir en don une partie ou la totalité des frais d'inscription de 300 \$ (un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu sera émis)
2. Reporter les frais d'inscription de 300 \$ en 2021
3. Obtenir un remboursement complet des frais d'inscription de 300 \$

Nous demeurons évidemment disponibles pour répondre à vos questions. N'hésitez donc pas à nous contacter au 1-877-879-1959 ou [info@cmcnational.com](mailto:info@cmcnational.com)